

Communiqué de presse

21/03/2011



Bientôt un salaire pour les bénévoles ?

Mardi 22 mars, le Sénat a prévu de voter une loi qui doublera le défraiement des bénévoles. Cette proposition de loi remet en cause la nature même de l'engagement volontaire, qui est par définition un acte gratuit.

Nadia est tombée dans la marmite quand elle était petite. A 10 ans elle est devenue déléguée de classe, puis elle s'est engagée dans les mouvements de jeunesse. Aujourd'hui elle à 55 ans et elle apprend à des personnes analphabètes à lire et à écrire. Depuis des années, elle donne de sa personne pour aider les autres, rencontrer des gens et rendre le monde meilleur tout simplement. Elle fait tout cela gratuitement et elle n'imagine pas que cela soit autrement.

En Communauté française, ils sont des centaines de milliers à penser comme elle. La reconnaissance ? Ils la retrouvent d'abord dans un sourire, un merci, et dans la valorisation de ce qu'ils apportent et de ce qu'ils sont. Pour lever les freins éventuels à un engagement volontaire, il existe depuis la loi du 3 juillet 2005, la possibilité pour chaque volontaire de recevoir un défraiement forfaitaire plafonné à 30,22 euros par jours ou 1208,72 euros par an. Et afin de ne pas être sanctionné par un dépassement de ce plafond, la loi actuelle prévoit même la possibilité d'un remboursement des frais réels.

Or, ce mardi 22 mars, le Sénat doit statuer sur la proposition de doubler ces montants. Demain, Nadia et tous les autres risquent de ne plus s'engager pour le projet auquel ils croient, mais plutôt en fonction de ce qu'ils pourront gagner. Dans ce contexte, le milieu associatif s'inquiète de ce futur déplafonnement, qui risque de créer un amalgame entre activité volontaire et travail. En effet, de tels montants pourraient être considérés comme un salaire déguisé ou une manière d'arrondir ses fins de mois

Le secteur associatif, qui est dans sa grande majorité satisfait du niveau d'indemnisation actuel, ne peut accepter une telle marchandisation de l'engagement citoyen. Sans compter que cela reviendrait à créer des injustices entre associations, entre celles qui ont et celles qui n'ont pas les moyens de payer des volontaires.

La Plate-forme francophone du Volontariat et ses membres défendent et représentent les intérêts de plus 300.000 volontaires en Communauté Française de Belgique. Elle s'engage auprès des citoyens qui, comme Nadia, veulent que leur engagement soit et reste avant tout un acte gratuit tourné vers autrui.

Contact presse - Gaëtane Convent

Chaussée de Marche, 604 - 5101 Erpent Tél : 081/31.35.50 GSM : 0473/84 14 49

Email : gaetane.convent@levolontariat.be

Sites : <http://www.levolontariat.be> / <http://www.yaquasengager.org>